

volet culturel du projet d'établissement et parcours EAC de l'élève

définitions et textes de référence

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se construit de façon progressive de l'école primaire au lycée, sur les trois temps de l'enfant. Dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire, le volet culturel permet à ce parcours de se développer et en garantit la cohérence.

rappel : qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

Dans le cadre de l'autonomie des établissements locaux publics d'enseignement (EPL), le projet d'établissement est un des outils mis à disposition de la communauté éducative afin d'augmenter sa capacité d'initiative pour atteindre les objectifs fixés par l'institution, c'est-à-dire l'acquisition par chaque élève du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture.

Le projet d'établissement est l'expression d'orientations pédagogiques et d'une politique éducative conçues comme la déclinaison locale des orientations nationales et académiques. Il s'appuie sur un diagnostic partagé du contexte géographique, social, éducatif et pédagogique de l'établissement. Fruit d'une réflexion de la communauté éducative menée en liaison avec les différents partenaires de l'établissement, le projet d'établissement établit les priorités pédagogiques et éducatives assorties d'indicateurs de performance pour une durée de trois à cinq ans.

Outil de dialogue et de réflexion, il est le garant de la cohérence des actions envisagées pour atteindre ces objectifs et peut servir à en évaluer l'efficacité.

projet d'établissement et contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs avec l'autorité académique définit les objectifs prioritaires à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques. Le contrat d'objectifs s'appuie sur le projet d'établissement dont il reprend des éléments de diagnostics et des objectifs prioritaires. Ces objectifs sont assortis d'indicateurs de performance qui permettent d'en apprécier la réalisation. Le contrat d'objectifs est validé et évalué par l'autorité académique avec laquelle il constitue un élément de dialogue.

projet d'établissement	contrat d'objectifs
document de référence sur les orientations pédagogiques et éducatives pour l'ensemble de la communauté éducative	document de synthèse de la politique éducative de l'établissement
élaboration par la communauté éducative sous l'autorité du chef d'établissement	élaboration par le chef de l'établissement en dialogue avec les autorités académiques
diagnostic global et partagé du contexte géographique, social, éducatif et pédagogique de l'établissement	diagnostic ciblé sur des problématiques fondamentales
indication d'axes et d'objectifs prioritaires structurés selon différents thèmes, dont ceux qui identifient les 4 parcours de l'élève.	identification de quelques objectifs prioritaires assortis d'indicateurs de performance
validation par le conseil d'administration	validation par les autorités académiques

parcours d'éducation artistique et culturelle

La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève contribue à l'égalité des chances et à la démocratisation dans le domaine des arts et de la culture. Il est élaboré de façon progressive et concertée, de l'école primaire au lycée, sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il se construit dans la complémentarité des enseignements pédagogiques et des actions éducatives dont bénéficie l'élève en se fondant sur les connaissances qu'il a acquises, sur les rencontres qu'il a effectuées et sur les pratiques qu'il a pu expérimenter dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

La mise en œuvre du PEAC est un vecteur d'ouverture des établissements sur leur environnement dans la mesure où elle s'appuie sur des partenariats avec les acteurs du territoire : équipes pédagogiques d'autres établissements scolaires, structures culturelles, collectivités territoriales, associations...

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle définit ses principaux objectifs :

fréquenter (rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture appréhender des œuvres et des productions artistiques identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
pratiquer (pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production mettre en œuvre un processus de création concevoir et réaliser la présentation d'une production s'intégrer dans un processus collectif réfléchir sur sa pratique
s'approprier (connaissances)	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel mettre en relation différents champs de connaissances mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

stratégies de mise en œuvre du parcours EAC

- mise en cohérence enseignements disciplinaires, enseignements interdisciplinaires et projets EAC
- prise en compte des activités menées sur le temps périscolaire et sur le temps extrascolaire
- progressivité entre les niveaux et les cycles

le volet culturel du projet d'établissement

Le volet culturel fait partie du projet d'établissement et se définit en fonction des axes prioritaires qui le fondent. Il établit les repères de progression qui fondent le parcours EAC de l'élève. Ces repères de progression s'appuient sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur le [référentiel du PEAC](#). La finalité du volet culturel est de permettre d'atteindre l'objectif de 100% des élèves de l'établissement concernés par l'éducation artistique et culturelle.

Pour chaque cycle et dans l'ensemble des domaines artistiques et culturels, le VCPE met en évidence la cohérence entre les enseignements et les projets éducatifs qui jalonnent ce parcours. Il fait état des partenariats qui participent de la politique culturelle de l'établissement.

composantes du volet culturel

- état des lieux de l'éducation artistique et culturelle dans l'établissement
- inventaire des ressources internes ou externes à la disposition de l'établissement
- liste des partenariats institutionnels et culturels concourant à la mise en place de la politique culturelle de l'établissement ;

- énoncé des objectifs poursuivis en EAC en cohérence avec les axes du projet d'établissement et assortis d'indicateurs de réussite
- présentation des projets, des dispositifs et des événements EAC en fonction des principes structurants qui fondent leur cohérence :
 - par niveau d'enseignement
 - par pilier de l'EAC (rencontres/pratiques/connaissances)
 - par domaine EAC dominant
 - par axe fédérateur
 - selon le temps scolaire/périscolaire.
 - ...

Le volet culturel a la même durée, triennale ou quadriennale, que le projet d'établissement auquel il s'intègre. Les actions qui le constituent donnent lieu à un suivi et à une évaluation pouvant donner lieu à une actualisation annuelle.

En tant qu'instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement, le **conseil pédagogique**, sous la présidence du chef d'établissement, est le lieu privilégié de préparation et d'élaboration du volet culturel du projet d'établissement.

textes de référence

Les textes officiels définissant le volet culturel et le parcours EAC de l'élève sont accessibles à partir du site académique arts et culture dans les articles [volet culturel du projet d'établissement](#) et [parcours d'éducation artistique et culturelle](#).